

CONVOCATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Madame, Monsieur et Cher(e) Collègue,

J'ai l'honneur de vous convier à participer à la réunion du Conseil Municipal qui se tiendra le :

Vendredi 8 avril 2022 à 19h00
A la Maison des Associations

Comptant sur votre présence,

Je vous prie de croire, Madame, Monsieur et Cher(e) Collègue, en l'assurance de mes sentiments distingués.

A VERNOU-EN-SOLOGNE, le 04 avril 2022.

Le Maire,



Nicolas DEGUINE

ORDRE DU JOUR

Informations du Maire :

- Désignation d'un secrétaire de séance ;
- Approbation du procès-verbal du conseil municipal du 4 février 2022 ;
- Liste des décisions prises par Mr le Maire en vertu de l'article L.2122-22 du CGCT ;
- Bilan comptable ;
- Informations des adjoints ;
- Permanence bureau de vote 2^{ème} tour de l'élection présidentielle.

Avis du conseil :

- 1) Présentation et vote des comptes de gestion 2021 commune, assainissement, boucherie et lotissement ;
- 2) Présentation et vote des comptes administratifs 2021 commune, assainissement, boucherie, et lotissement ;
- 3) Affectation des résultats d'exploitation des différents budgets ;
- 4) Vote des taux des taxes ;
- 5) Vote des subventions ;
- 6) Versement d'une subvention d'équilibre du budget principal vers le budget de l'assainissement ;
- 7) Augmentation des tarifs de l'assainissement ;
- 8) Présentation et vote des budgets primitifs 2022 commune, assainissement boucherie et lotissement ;
- 9) Participation financière pour le voyage scolaire de l'école ;
- 10) Achat de tables et bancs ;
- 11) Rénovation énergétique des bâtiments communaux ;
- 12) Promesse de don patinage de Romorantin ;
- 13) Vente d'un terrain au clos des cerisiers ;
- 14) Achat d'une structure extérieure au camping ;
- 15) Validation des travaux à la boucherie ;
- 16) Parcellisation du nouveau cimetière ;

- 17) Signature de la convention de mise à disposition de service avec le SIAEP ;
- 18) Demande de subvention FIPD – Programme S.

Questions & informations diverses

POUVOIR

Je soussigné

Donne pouvoir à

- de me représenter à la réunion du conseil municipal convoqué pour le vendredi 8 avril 2022,
- de prendre part à toutes les délibérations,
- d'émettre tous votes et signer tous documents,

Le présent pouvoir conservant ses effets pour tout autre jour suivant (validité : trois reports au maximum) auquel cette réunion serait reporté pour cause quelconque (porter à la main : « bon pour pouvoir »).

Fait à VERNOU EN SOLOGNE, le

Signature